



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
094-219400603-20191219-voeu191219-15-
AU
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

Délibération n° 15

OBJET : Vœu présenté par le groupe « Une ville verte et solidaire » pour exiger le retrait du projet de Loi réformant la retraite.

Conseillers en exercice	: 33
Présents	: 21
Représentés	: 10
Excusé	:
Absents	: 2

SEANCE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf décembre à vingt heures et trente-deux minutes, le conseil municipal de LA QUEUE-EN-BRIE, légalement convoqué par Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Maire, conformément aux articles 2122-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET.

PRESENTS :

M. FAURE-SOULET, Maire.

M. COMPAROT, Mme BASTIER, M. NIETO, Mme GAY, M. SESSA, Mme OUZZIZ,

M. MOUCHARD, Mme DAOUGABEL L., adjoints au maire.

M. NOVEL, M. WOTHOR et M. VIEIRA, conseillers municipaux délégués.

Mme HENRY LE BAIL, Mme MASSABO, M. SALMON, Mme MAISCH, M. CHRETIEN,

Mme AUBRY, M. PROUHEZE, M. GIRAL, et Mme MOLINIER-VERCHERE conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme DE ALMEIDA, conseillère municipale, pouvoir à Mme GAY, adjointe au maire.

Mme LY SONG VENG, conseillère municipale, pouvoir à M. SESSA, adjoint au maire.

Mme DEFFON, conseillère municipale, pouvoir à Mme MAISCH, conseillère municipale.

M. NGOMBE, conseiller municipal, pouvoir à M. le Maire.

M. MACE, conseiller municipal, pouvoir à M. COMPAROT, 1^{er} adjoint au maire.

M. CHABRAUD, conseiller municipal, pouvoir à Mme BASTIER, adjointe au maire.

Mme DAOUGABEL M., conseillère municipale, pouvoir à Mme DAOUGABEL L., adjointe au maire.

M. NUT, conseiller municipal, pouvoir à Mme OUZZIZ, adjointe au maire.

Mme LAMBERT, conseillère municipale, pouvoir à M. PROUHEZE, conseiller municipal.

M. SANGOI conseiller municipal, pouvoir à M. CHRETIEN, conseiller municipal.

ABSENTS :

Mme FRANCELLE et M. ZAIDANE, conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme OUZZIZ, adjointe au maire.

Voeu présenté par le groupe « Une ville verte et solidaire »
Conseil municipal du 19 décembre
Pour exiger le retrait du projet de Loi réformant la retraite

Accusé de réception en préfecture
N° 219400603-20191219-voeu191219-15-
AU
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

Eléments du contexte :

Le premier ministre, Edouard Philippe, a présenté son projet de réforme des retraites.

Ce projet est porté depuis plus de deux ans par Emmanuel Macron.

Le rapport Delevoye publié en juillet 2019 a montré qu'il aura pour conséquence de faire baisser le niveau de nos retraites et de nous faire toutes et tous travailler plus longtemps.

Le 5 décembre 2019 a débuté une mobilisation historique contre ce projet de réforme qui s'est encore renforcée le 17 décembre. Les grèves, les manifestations et les réunions publiques unissent des gens venus de tous horizons. Toutes et tous refusent que le niveau de nos pensions diminue. Toutes et tous refusent de subir un recul de l'âge de départ à la retraite, pour elles/eux et leurs enfants. Les organisations syndicales dans leur majorité refusent d'entrer dans un calcul par points et souhaitent préserver le système par répartition.

Malgré la mobilisation et le fort soutien qu'elle a trouvé dans la population, le projet présenté aujourd'hui par Edouard Philippe n'a pas encore été retiré :

Considérant qu'

...Que seulement 3,4 % des retraités est dans les régimes spéciaux. Tout le reste, 96,6 %, est au régime général ;

En plafonnant le financement de nos retraites à 14% du PIB, le gouvernement choisit de faire diminuer le niveau des retraites de tout le monde.

En mettant en place un système de retraites par points, les garanties sur le montant des pensions n'existeront plus et sonne la fin des droits collectifs ;

... Qu'avec un âge d'équilibre qui augmenterait d'année en année, la population partira toujours plus tard à la retraite.

En ne réservant la "retraite à points" qu'aux générations nées après 1975 il choisit de sacrifier les jeunes générations et confirme ainsi que sa réforme est trop injuste pour que l'ensemble de la population s'y soumette.

En répétant sans cesse qu'il faut ramener notre système des retraites "à l'équilibre", le gouvernement prépare des mesures d'économies qui frapperont celles et ceux qui sont aujourd'hui aux portes de la retraite et qui pensent être épargné·e·s par la retraite à points au lieu de créer plus de vrais emplois et d'augmenter les cotisations (patronales et salariales) ;

...Qu'en procédant ainsi, la porte est ouverte à la « capitalisation généralisée et individualisée » qui fera le bonheur des riches, des assurances privées et des banques.

C'est pourquoi, le Conseil municipal réuni ce jeudi 19 décembre exige le retrait de ce projet injuste et

Apporte son soutien aux secteurs en grève, aux manifestations et aux actions organisées contre ce projet de réforme des retraites et affirme son attachement à notre protection sociale.

➤ **Le présent vœu est adopté à la majorité des votants.**

6 pour : M. PROUHEZE, Mme LAMBERT (pouvoir à M. PROUHEZE), M. CHRETIEN, Mme AUBRY, M. GIRAL, M. SANGOI (pouvoir à M. CHRETIEN).

1 contre : Mme MOLINIER-VERCHERE.

19 ne participent pas au vote : M le Maire, M. COMPAROT, Mme BASTIER, M. NIETO, Mme GAY, M. SESSA, Mme DE ALMEIDA (pouvoir à Mme GAY), Mme OUZZIZ, M. MOUCHARD, M. NOVEL, M. WOTHOR, M. VIEIRA, Mme HENRY LE BAIL, Mme MASSABO, Mme LY SONG VENG (pouvoir à M. SESSA), M. NGOMBE (pouvoir à M le Maire), M. MACE (pouvoir à M. COMPAROT), M. CHABRAUD (pouvoir à Mme BASTIER), M. NUT (pouvoir à Mme OUZZIZ).

5 abstentions : Mme DAOUGABEL L, Mme MAISCH, Mme DAOUGABEL M (pouvoir à Mme DAOUGABEL L.), Mme DEFFON (pouvoir à Mme MAISCH) et M. SALMON.